



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteur : Stéphane LARTIGUE

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE,
- M. Daniel LACRAMPE donne pouvoir à M. Clément SERVAT.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

20 – BUDGET PRINCIPAL - AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN TIERS LIEU

AP 2022-110001 - Opération budgétaire n° 110001

Il est rappelé que l'opération d'aménagement d'un tiers lieu est assujettie au régime de la taxe sur la valeur ajoutée.

Par délibération du 15 juillet 2024, le Conseil municipal a révisé le montant de l'autorisation de programme pour le fixer à 3.540.000 € HT.

Par délibération en date du 11 avril 2025, le conseil municipal a revu la répartition des crédits de paiements, savoir :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP Hors Taxes	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	CP 2025
3 540 000 €	0 €	542.755,23 €	651.847,79 €, dont 648.101,42 € mandatés et 3746,37 € reportés	2.345.396,98 €

Les travaux sont en cours de réalisation et il apparaît au fur-et-à-mesure de leur avancement que des réajustements doivent être réalisés sur le marché de travaux. Ainsi, l'incidence financière de ces plus-values et moins-values est estimée à 60.000 € HT.

Aussi, il est proposé d'augmenter l'enveloppe de cette autorisation de paiement de 60.000 € HT pour la porter à 3.600.000 € HT et de revoir les crédits de paiement, savoir :

Budget principal AP 110001 / Aménagement d'un tiers lieu Opération 110001				
DEPENSES				
MONTANT AP Hors Taxes	Réalisés 2022	Réalisés 2023	Réalisés 2024	CP 2025
3 600 000 €	0 €	542.755,23 €	651.847,79 €, dont 648.101,42 € mandatés et 3746,37 € reportés	2.405.396,98 €

Mme BISTUÉ et M. BOURI sortent et ne participent pas au vote.

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, par **22 voix pour**, par **6 voix contre** (Mme TORCAL, Mme DUPRIEZ, M. SERVAT, M. LACRAMPE, Mme NAVARRO, et M. MAISONNEUVE) par **2 abstentions** (M. LABARTHE et M. PORTESENNY),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **FIXE** le montant de l'autorisation de programme à 3.600.000 € HT,
- **ARRETE** les crédits de paiement tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement tels qu'arrêtés.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.

Suivent les signatures.-

AFFICHÉ LE 12/12/2025

Le Maire,

Bernard UTHURRY